



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

PME

Question écrite n° 36252

## Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de Mme la secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce et à l'artisanat sur les aides, notamment financières, accordées par son ministère au titre de l'aide aux petites entreprises porteuses d'un projet de développement et de formation aux nouvelles technologies de l'information. Il souhaiterait savoir, d'une part, quelles sont les aides que les jeunes entrepreneurs peuvent solliciter au titre de leur nouvelle installation et, d'autre part, s'il existe des aides spécifiques accordées aux nouvelles entreprises qui se spécialisent dans ce domaine.

## Texte de la réponse

Le secrétariat d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce et à l'artisanat n'accorde pas directement sur ses crédits d'aides financières aux entreprises porteuses d'un projet de développement et de formation aux nouvelles technologies de l'information. Cependant, dans le cadre d'un appel à projets UCIP (utilisation collective d'Internet par les PME), lancé par le secrétariat d'Etat à l'industrie, il participe à l'évaluation des projets qui peuvent prétendre à une aide représentant 50 % du montant total des dépenses directement liées au programme. Pour les nouvelles entreprises qui se spécialisent dans ce domaine, en particulier les entreprises de services, l'ANVAR mène une action visant à soutenir les innovations de services liées aux nouvelles technologies de l'information. Cette action mise en oeuvre depuis le début de l'année 1999 se traduit par l'attribution d'une avance remboursable en cas de succès qui représente jusqu'à 50 % des dépenses.

## Données clés

**Auteur :** [M. Thierry Mariani](#)

**Circonscription :** Vaucluse (4<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 36252

**Rubrique :** Entreprises

**Ministère interrogé :** PME, commerce et artisanat

**Ministère attributaire :** PME, commerce et artisanat

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 18 octobre 1999, page 6001

**Réponse publiée le :** 17 janvier 2000, page 366